

---

## Actualité de la sorcellerie aux Antilles

Christiane Bougerol

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/etudesafriaines/10612>

DOI : [10.4000/etudesafriaines.10612](https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.10612)

ISSN : 1777-5353

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 7 avril 2008

Pagination : 267-281

ISBN : 978-2-7132-2141-5

ISSN : 0008-0055

### Référence électronique

Christiane Bougerol, « Actualité de la sorcellerie aux Antilles », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 189-190 | 2008, mis en ligne le 08 avril 2011, consulté le 03 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/10612> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.10612>

---

Christiane Bougerol

## Actualité de la sorcellerie aux Antilles

L'essentiel de mon travail sur les conflits interpersonnels et la sorcellerie à la Guadeloupe date de la fin des années 1980 et du début de la décennie suivante<sup>1</sup>. J'enquêtai alors en milieu rural et, comme tout ethnologue, j'appréciais particulièrement les témoignages des personnes âgées, persuadée que, dans ce domaine, leurs expériences seraient plus riches, plus authentiques, que celles de leurs cadets. Récemment, de 2003 à 2005, j'ai fait deux enquêtes sur des sujets modernes ou d'actualité. La première portait sur les jeunes délinquants incarcérés (Bougerol 2002), la seconde était « Une ethnographie des manières de conduire et des incidents routiers à la Guadeloupe »<sup>2</sup>. Lors de ce dernier travail, j'ai rencontré aussi bien des auteurs que des victimes d'incidents et d'accidents de la route. En Guadeloupe, comme en métropole, les jeunes hommes forment le gros du bataillon des personnes impliquées dans les accidents routiers. De nos jours la croyance dans la sorcellerie n'est pas le seul fait de personnes âgées, vivant à la campagne et confinées dans des « survivances ». J'ai été surprise d'entendre, souvent, de la bouche de ces jeunes gens, des récits ayant trait à la sorcellerie et aux voyants-guérisseurs. D'autant que, certains de ces jeunes gens, notamment les délinquants incarcérés pour récidives de vols avec violence, trafic de stupéfiants, etc., sont fascinés par le mode de vie des jeunes *black* des États-Unis qui privilégient la violence, la dureté, la provocation. Dans ces pages, je présenterai des exemples d'ensorcellement qui viennent de ces jeunes.

### Quand la sorcellerie est évoquée

Aux Antilles, comme ailleurs, la sorcellerie permet de rejeter hors de soi la cause du malheur, de l'infortune.

- 
1. Je remercie Jean-Louis Siran pour ses remarques sur une version précédente de ce texte.
  2. Lettre de commande n° 04 MT 5008. Recherche financée par le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, du Tourisme et de la Mer. Direction de la Recherche et des Affaires scientifiques et techniques.

Un individu en butte à une série de malheurs s'interroge sur le sens de cette accumulation de déconvenues. Son infortune peut s'exprimer sur des registres divers : toucher sa santé ou celle des siens, se manifester par des échecs dans différents domaines (travail, rebuffades dans la vie affective). Présentons les récits de deux jeunes délinquants rencontrés en prison, les faits qu'ils relatent témoignent de leur mode de vie et des soucis qui l'accompagnent. David, 18 ans, est incarcéré pour la quatrième fois pour vol, sa première détention date de ses 16 ans. Lors d'un de ses séjours hors les murs, sa mère l'amène chez un voyant-guérisseur (un *gadedzafè*, celui qui regarde les affaires) qui dit qu'il est probable que David ait volé un objet « arrangé » par la sorcellerie qui le pousse à voler toujours. L'objet incriminé aurait été travaillé pour nuire, soit pour punir les voleurs par là où ils fautent et les conduire ainsi en prison, soit dans un but étranger au vol. David et sa mère croient à cette histoire d'« objet arrangé » pris par le garçon. Le jeune homme ne comprend pas pourquoi les projets qu'il fait en sortant de prison, comme de travailler avec un oncle dans une entreprise d'espaces verts, échouent. Ses peines terminées, c'est-à-dire à trois reprises déjà, il décide de se ressaisir, soutenu dans son projet par sa famille. Il échoue toujours, il vole à nouveau. C'est l'impossibilité de mener sa vie autrement qu'il ne comprend pas et qu'il attribue à de la persécution magique. Un autre jeune homme de 19 ans, incarcéré pour avoir assassiné un copain trafiquant d'herbes qui lui avait « manqué de respect », dit la même chose : « À force de voler alors qu'on est dans un pays où les gens s'attachent beaucoup à la sorcellerie, [...] à force de voler, les gens ils te jettent un sort. Si tu voles tous les jours, tu peux pas t'arrêter de voler, ça c'est un sort. » Une personne qui se sent atteinte de façon répétitive dans sa vitalité physique et sociale, a tout lieu de penser qu'elle est l'objet d'une persécution intentionnelle de la part d'un sorcier.

Quand un événement malheureux surgit de façon inopinée, par exemple à la suite d'un changement de projet, il n'est pas rare qu'il soit attribué à la sorcellerie. Dans une revue africaniste, il n'est pas nécessaire de rappeler l'analyse d'Evans-Pritchard (1972) qui rend compte de la façon de penser des personnes qui, cherchant l'ombre d'un grenier, le voient soudain s'effondrer sur eux. Mais sa conclusion est à rappeler : « La sorcellerie explique en quoi ces deux événements coïncident » (*ibid.* : 103). C'est bien la coïncidence entre le changement de véhicule et leur très grave accident de la route, qui fait penser à des jeunes gens que leur malheur est dû à la sorcellerie. Pierre (24 ans) et son passager, du même âge, devaient se déplacer en moto quand un copain leur demande leur véhicule et leur prête un *scooter* en échange. La conduite de Pierre est sans histoire quand brutalement un camion qui vient en sens inverse tourne, coupe la route du *scooter* ne laissant pas le temps au conducteur de freiner efficacement, et renverse l'engin. Les deux jeunes hommes sont très gravement blessés. Pierre, outre un traumatisme crânien et trois jours passés dans le coma, a de multiples fractures (les deux jambes, une hanche, le poignet, la mâchoire sont cassés). Il reste

deux mois au centre hospitalier et un autre dans un centre de rééducation. Deux ans après cet accident, il marche avec une canne anglaise et doit subir une nouvelle intervention chirurgicale. Le passager reste une semaine dans le coma, il a de nombreuses blessures. Pour Pierre et son ami, ce n'est pas le hasard qui explique le drame, ils lient, dans un même dessein, le changement de véhicule et l'accident ; le fatal événement est le résultat de la persécution magique d'un tiers. Ils n'incriminent pas l'ami qui a demandé le changement de véhicule, il se pourrait qu'il ait été lui aussi l'objet d'une manipulation magique, par exemple pour donner un véhicule « travaillé ».

### **Antilles, Afrique, Mayenne, quelques points de comparaison**

Esquissons quelques comparaisons entre des faits de sorcellerie antillaise, africaine et européenne, tels ceux relevés en Mayenne par Josée Contreras et Jeanne Favret-Saada (1985). Ces sorcelleries ont en commun de situer hors de soi la cause du malheur.

#### Le statut de la sorcellerie

Il n'y a pas aux Antilles de sorcellerie « en double », involontaire, comme on la trouve en Afrique. La sorcellerie antillaise relève de la persécution magique qu'une personne, le sorcier, le « malfaiteur », fait volontairement, directement ou en s'adressant à un spécialiste. Un individu peut être soupçonné de savoir lui-même faire le « mal », mais il n'est pas crédité d'un grand pouvoir si on le compare à celui d'un professionnel, c'est-à-dire aux compétences d'un voyant-guérisseur (le *gadedzafè*) seul capable de faire de la magie maléfique, efficace même à distance, et de désensorceler un malheureux.

En revanche en Afrique comme aux Antilles, la sorcellerie a, selon la formule de Marc Augé (1982 : 215), « un statut encore proche de l'officialité » quand elle sert à imputer le malheur à autrui. Dans le contexte antillais, le terme « proche », de l'expression ci-dessus rapportée, me sert à souligner le fait que les plaintes adressées à la justice, par exemple les lettres envoyées au procureur de la République, ne dénoncent pas des faits de violence dus à la sorcellerie (Bougerol 2001). Les missives qui dénoncent les violences conjugales forment une part importante des lettres adressées au procureur et le fait qu'un tiers, un rival, soit, par de la persécution magique, à l'origine de la mésentente d'un couple est un cas fréquemment évoqué dans les enquêtes de terrain. Toutefois, dans les plaintes qui se greffent autour des conflits conjugaux on ne mentionne jamais que, par de la sorcellerie, un rival ferait en sorte que le couple explose alors même que le contexte de l'histoire rapportée et les propos qui ont été énoncés laissent deviner que le plaignant pense qu'il y a de la persécution magique dans son malheur. Par exemple, dans une lettre de plainte adressée au procureur, une femme

décrit toutes les brutalités et les menaces dont elle est l'objet de la part de la maîtresse de son mari, et termine sa missive en écrivant que sa rivale (la maîtresse donc) lui a crié : « Ton mari sera toujours mon homme ! » Or, annoncer qu'un fait se déroulera dans le futur signifie qu'on s'attache à sa réalisation grâce à de la sorcellerie. Faisons une parenthèse pour fournir un autre exemple où une phrase, énoncée au futur, sera interprétée, après coup, comme le signe de l'existence d'un travail en sorcellerie en cours : une femme quitte son mari, ce dernier devant des copains lance : « Elle reviendra ! » De fait, peu après la femme revient, puis tombe gravement malade. Plusieurs personnes qui se souviennent des paroles du mari pensent qu'il est le responsable de ce drame. Il a fait revenir sa femme par des « charmes » mais, soit que ceux-ci aient été trop forts ou mal utilisés, la femme tombe malade. Si l'homme a pu annoncer que sa femme reviendrait, c'est qu'il s'y employait par de la sorcellerie. Dans le cas de la femme qui rapporte les propos emplis de certitude de sa rivale et persécutrice (« Ton mari sera toujours mon homme »), il y a fort à parier que cette plaignante pensait qu'aux violences verbales et aux menaces s'ajoutaient des manœuvres de sorcellerie, mais de ces dernières elle ne dit rien au procureur. Pourquoi ? Les gens savent que, de nos jours, la sorcellerie ne fait l'objet d'aucune condamnation du pouvoir civil. C'est la justice divine, via la malédiction par exemple, qui vient en lieu et place d'une justice laïque défaillante pour juger un phénomène social comme la sorcellerie. Les ensorcelés n'écrivent pas au procureur de la République pour se plaindre d'un sorcier, en dépit des meurtres, des maladies, des malheurs qu'ils imputent à un tel personnage. Ils savent qu'il y a là un hiatus cognitif et pragmatique : le judiciaire (d'État) ne reconnaît pas et ne prend pas en charge les querelles se déroulant sur le plan de la sorcellerie, qui font intervenir des entités surnaturelles, et où le registre de l'établissement de la preuve est par trop différent du sien.

En revanche, des gens, peu nombreux toutefois, portent plainte parce qu'ils sont traités de sorcier ce qui leur vaut la méfiance de quelques autres personnes. Une femme écrit :

« Je suis sujette à des médisances venant de la part de la maîtresse de mon compagnon, Mme X demeurant à tel endroit. Cette personne affirme à mes amis (es) et collègues anonymement que je l'ensorcelle afin qu'elle ne réussisse pas son permis de conduire et biens d'autres choses, ainsi qu'à ses enfants. Par ces paroles elle essaie de me noircir aux yeux de mon mari et d'autres [...] ces paroles blessantes et méchantes dégagent beaucoup de haine à mon endroit » [orthographe d'origine].

Il s'agit là d'une plainte en diffamation, mais elle n'a une chance d'aboutir que si elle est très sérieusement étayée par d'autres faits. Contrairement aux Antilles, des plaintes en sorcellerie peuvent être reçues par la justice dans plusieurs pays d'Afrique.

Examinons, maintenant, ce qu'il en est du statut de la sorcellerie en Mayenne. Là, l'individu qui se croit ensorcelé est contraint au secret puisque, cette croyance, « marque qu'il a fait sécession d'avec les théories

officielles du malheur » (Favret-Saada 1977 : 27). C'est un ancien ensorcelé, fort de son expérience, qui annonce au malheureux qu'il est vraisemblablement l'objet d'un sort. Cette parole de l'« annonciateur » marque l'entrée dans une crise en sorcellerie et légitime le recours à un spécialiste, le « désorceleur ». Même à partir de ce moment, l'ensorcelé, s'il parle de son sort, ne le fait qu'à un « *sujet supposé pouvoir* (un désorceleur) *ou ne pas pouvoir* (une autre victime, un ancien ensorcelé) » (*ibid.* : 23). Méfiance oblige : l'ensorcelé s'assure que l'autre a les mêmes références que les siennes pour expliquer le malheur en série. Ces références ne sont pas partagées par l'ensemble de la population, et pour les incrédules, elles sont une caractéristique de la « sauvagerie » et de l'arriération des paysans.

Puisque j'évoque l'interaction verbale à propos de la sorcellerie, notons qu'aux Antilles (et ailleurs aussi, mais selon des règles qui varient) un ensorcelé ne se reconnaît pas tel devant tout interlocuteur. La crise en sorcellerie est une histoire de rapport de forces. C'est parce que le sorcier a plus de pouvoir et donc de force que l'autre partie est changée en victime, en persécutée. Le persécuteur manifeste sa force envers sa victime par une emprise sur sa vie, suffisante pour en déterminer quelques épisodes cruciaux. Reconnaître être ensorcelé, donc faible même si cet état est réversible, ne s'énonce pas indépendamment du contexte. La nature du rapport social entre le locuteur et son vis-à-vis est déterminante dans la relation de l'affaire. Ceci est particulièrement sensible pour les hommes car admettre être victime, dominé, est en contradiction avec les valeurs de la masculinité. Ainsi, à trois reprises, alors qu'Evrard (34 ans, artisan aisé) n'a pas bu (les tests d'alcoolémie le prouvent), sa voiture quitte la route, elle est très endommagée, mais lui est indemne. Le scénario est à chaque fois, à peu de choses près, le même. Je lui demande si cette succession de trois accidents lui fait penser à de la sorcellerie, il répond : « Je crois pas en ça, mais dans ma famille tous les jours on parle de ça, ils veulent que j'aïlle voir un *gaded-zafè*. » Un de ses accidents se produit suite à un comportement qu'il ne s'explique pas. Il dort, raconte-t-il,

« puis je ne fais que me réveiller et je pars avec la voiture et c'est l'accident moins de deux kilomètres plus loin. Pourquoi se lever tout d'un coup et prendre la voiture précipitamment ? Ce qui est bizarre, c'est que j'étais couché et je prends le volant pour aller nulle part. Il était 16 h, une heure où le dimanche je sors pas ».

Même si Evrard dit ne pas croire en « ça », il se donne la peine de me signaler que la mère d'une de ses anciennes compagnes lui a dit, « qu'elle s'occuperait » de lui (mots d'une menace en sorcellerie) et qu'à trois reprises il a eu un comportement incompréhensible aboutissant à un accident. De fait, j'imagine mal cet homme, séduisant, intelligent et parlant avec aisance, admettre sans ambages devant moi être ensorcelé et donc dominé par une ancienne belle-mère ! Il préfère mentionner la vitesse comme cause possible

des accidents ; rouler vite est un comportement valorisé dans l'univers masculin et Evrard en est coutumier. Des ensorcelés, hommes ou femmes, refusent de montrer leur affaiblissement à leur sorcier. Ils ne veulent pas lui donner la satisfaction d'être reconnu comme le plus fort. Ces persécutés, en dépit de leurs malheurs et échecs, se montrent sous leur meilleur jour. Ce faisant, ils narguent leur persécuteur et lui signifient : « Oui, tu fais ça, mais je suis toujours là. » Ceci est d'autant plus brave que, comme le remarque M. Augé (1979 : 79) : « [...] la force supposée de l'autre (le sorcier) est toujours présente à l'esprit de l'ensorcelé. »

### Les imputations de sorcellerie

La sorcellerie antillaise s'ancre dans les relations interpersonnelles (je rappelle qu'il n'y a pas de sorcellerie « en double » et donc inconsciente, non intentionnelle), aussi la recherche rétroactive de la cause du mal conduit celui qui souffre à disséquer ses rapports avec les autres pour trouver d'« où sort le mal », soit l'identité de son sorcier. Dans cette recherche du sorcier, il faut noter qu'il n'y a pas de règle préférentielle ou d'exclusion qui régit les rapports sorcier/ensorcelé. Ce point différencie la sorcellerie antillaise de son homologue africaine où, ainsi que l'écrit Nicole Sindzingre (1983 : 27) : « [...] c'est une théorie qui répartit les individus "soupçonnables" et les autres, en fonction de leur rang d'âge, de leur appartenance à tel lignage ou quartier. Les hostilités effectives entre personnes ne peuvent pas s'exprimer dans des directions aléatoires. »

Toutefois, dans la persécution magique antillaise, une personne ne peut pas être l'objet d'attaques venant d'une autre qui lui serait totalement étrangère. Celle qui porterait une imputation de sorcellerie sur un quasi-étranger ne serait pas crédible, à moins d'imaginer qu'elle cache un lien qui a existé, à un moment ou à un autre, entre elle et le persécuteur. Le sorcier est donc à chercher au sein des relations sociales, familiales ou de voisinage. Mais dans cet ensemble, vaste en fait, tout le monde peut être soupçonné. Sur ce point, les règles auxquelles obéit une imputation de sorcellerie, la sorcellerie antillaise est également différente de celle de Mayenne, où « [...] l'ensorcellement ne vise pas un individu. Ce qui est en cause, dans la sorcellerie, c'est un domaine et tout ce qui l'englobe : les terres, les végétaux, les animaux, les objets et les êtres humains — tout cela conçu comme faisant corps et comme étant rassemblé sous le nom du chef de famille, maître du domaine » (Contreras & Favret-Saada 1985 : 102).

J. Contreras et J. Favret-Saada (*ibid.* : 166) nomment aussi ce domaine, la « surface unique » ou « l'espace solidaire ». L'indivision du domaine conduit à rechercher le sorcier en dehors de l'espace solidaire et donc à l'extérieur de la famille nucléaire qui l'occupe. Il en ressort que « [...] pour les familles ensorcelées, la communication intra-familiale ne fait jamais problème. Ce qui fait problème, c'est la relation de cette famille ensorcelée

avec le reste du monde, la communication extra-familiale » (*ibid.* : 132). C'est très différent aux Antilles où la sorcellerie au sein de la famille est souvent évoquée, elle est très fréquente à l'intérieur du couple et dans la fratrie. La communication intrafamiliale devient difficile et douloureuse quand le supposé sorcier en fait partie. Toutefois, s'il y a des dissensions internes au groupe familial quand il s'agit d'accuser de sorcellerie un de ses membres, il y en a aussi quand le sorcier est moins proche. Sur la possibilité de porter une imputation de sorcellerie à l'intérieur de la famille, les sorcelleries antillaises et africaines se rejoignent, même si, évidemment, les conceptions de la famille ne se recoupent pas. Dans son ouvrage, *La mangeuse d'âmes : sorcellerie et famille en Afrique* (au Togo), Suzanne Lallemand (1988 : 13) écrit : « Telle est la contradiction, psychiquement insoutenable, de la pratique africaine : au drame de la mort se surajoute la tragédie du soupçon, ou de l'accusation, dirigée contre ceux-là même qui devraient en être exempts. » Cette phrase pourrait tout à fait s'appliquer aux Antilles.

## Les relations interpersonnelles : de la jalousie à la sorcellerie

### La jalousie

La sorcellerie éclôt dans les dérapages des relations interpersonnelles. Une place toute particulière doit être accordée à la jalousie. Le lien entre celle-ci et la sorcellerie fait l'objet de nombreux dictons comme : « La jalousie c'est famille à sorcier. » De fait, la jalousie est le mobile qui rend compte de la quasi-totalité des conflits qui s'expriment sur le registre de la persécution magique. Toutefois la jalousie ne conduit pas systématiquement à la sorcellerie, il arrive que le jaloux satisfasse son envie de destruction par des moyens moins violents comme la médisance via les commérages.

La jalousie créole est en réalité de l'envie. Je me réfère, là, au travail de George Foster (1972 : 168) qui, sur son terrain, des petites communautés rurales au Mexique, a été confronté au problème de l'envie. Il distingue l'envie de la jalousie. Dans une première formulation il écrit : « L'envie découle du désir d'acquérir quelque chose qu'autrui possède alors que la jalousie s'enracine dans la peur de perdre ce que l'on possède déjà »<sup>3</sup>. Puis il précise : « Pour moi envier véritablement quelque chose à quelqu'un implique si ce n'est le désir de changer de place avec cette personne, tout du moins la détermination de faire un véritable effort pour atteindre ce qui

3. « Envy stems from the desire to acquire something possessed by another person, while jealousy is rooted in the fear of losing something already possessed. »



est désiré ou, si ce but est impossible, de priver cette personne de la chose enviée »<sup>4</sup> (*ibid.*).

Aux Antilles, le « jaloux » ne supporte pas le succès d'autrui et sa concrétisation, qui se traduisent par l'acquisition de biens matériels. Il satisfait son envie en imitant. Par exemple, il achète une télévision semblable à celle de son voisin ou une plus belle s'il peut le faire. En revanche, s'il ne peut pas satisfaire son désir, les débordements de son envie le mèneront à la sorcellerie, et par elle, à détruire le bien convoité, ou un autre, ou son propriétaire. Cette concurrence autour des biens matériels est illustrée par la maxime : « On aime montrer au voisin que l'on est bien et si possible mieux que lui. » Peter J. Wilson (1973) qui a mené une recherche anthropologique à Providencia (une île antillaise au large du Nicaragua, dépendance de la Colombie), a intitulé son livre *Crab Antics (Des bouffonneries de crabe)*. En quatrième de couverture de son ouvrage, il explique comment cette image rend compte des rapports sociaux de rivalité : « Vous avez une barrique pleine de crabes ; ils se mettent à grimper. Celui qui arrive le plus haut, tous les autres le font redescendre (reculer). Si jamais il arrive au sommet c'est qu'il est vraiment un crabe grand et fort »<sup>5</sup>.

### La surveillance entre les personnes

La rivalité qui s'exprime par le biais des biens achetés ne peut aller sans un sentiment d'intense surveillance entre les personnes pour jauger les biens d'autrui. Tout un chacun est persuadé de vivre sous le regard de l'autre. Du mauvais voisin prêt à s'« éclater les yeux » pour voir ce qui se passe dans la maison d'à côté, mais aussi du meilleur des voisins prompt à relever ce que son regard lui révèle : il est imité, ce qui sous-entend envié. Richard Price (1964 : 99-100) qui, au début des années 1960, a fait une enquête dans un village de pêcheurs en Martinique note : « [...] âpre est la surveillance entre voisins entre pêcheurs », puis il détaille « vêtements et maisons deviennent, au même titre que le matériel de pêche, des pions dans un système de comparaison et de concurrence fortement axé sur les biens matériels. »

Voyons quelques exemples qui viennent de mon terrain. De nos jours, la surveillance qui porte sur l'acquisition de biens et la « jalousie » qui pourrait en découler sont redoutées dans les supermarchés. Une personne évitera d'attendre aux caisses à côté d'une autre qu'elle connaît. Si elle ne peut échapper à cette proximité, la bienséance veut que le regard se porte

4. « To me, real envy of another implies, if not the wish to change places with the person envied, at least the willingness to make a real effort to achieve what is desired or, if this goal is impossible, to deprive the envied person of the object of envy. »

5. « You have a barrel of crab and they start to climb. The one that climbs highest, all the others are pulling him back. If he ever reached the top, he'd have to be a big, strong crab. »

n'importe où sauf sur le *caddie* d'à côté. Une informatrice m'expliquait que si toutefois on aperçoit dans le chariot voisin un produit qu'on a oublié d'acheter, il ne faut jamais aller le chercher aussitôt. Le mieux est de s'en passer ou de prendre le produit d'une marque et d'une taille différentes. Cette femme précisait : « Si elle a un gros, tu prends deux petits. » Ces précautions n'ont pas lieu d'être avec des inconnus. Ce qui est craint, c'est le brandon de discorde que possèdera la personne qui s'est sentie surveillée, imitée, voire « jalouée ». En temps voulu, c'est-à-dire quand le contexte s'y prêtera, il y aura des tensions entre ces personnes, celle qui s'est sentie surveillée et imitée alimentera cet épisode de nombre d'histoires, de dénigrement, de cancan, etc.

Un jeune homme de 22 ans, incarcéré pour trafic de stupéfiants et d'autres délits, m'a expliqué qu'à l'extérieur il avait très bien mené son « bisness » et ce, en dépit de sa corpulence chétive et du fait qu'il « ne paie pas de mine ». Étant donné son succès, il s'habillait bien, roulait dans une belle voiture, etc. Puis d'autres jeunes gens, « jaloux » de son succès, ont sapé son commerce en montant une histoire de vol, ce qui l'a contraint à « repartir de rien ». Quand je lui demande s'il a été dénoncé à la police, il réfute cette hypothèse mais précise : « Vous savez, ici on est dans un pays où la sorcellerie existe, où tout le monde est jaloux de tout le monde. » C'est par la sorcellerie que des rivaux ont fait périliter son trafic. Dans ce système où la meilleure façon de ne pas avoir d'ennui est de faire comme si on ne remarquait rien des avantages des autres, car outrepasser cette règle conduit droit à une accusation de « jalousie », il est hors de propos de complimenter quelqu'un pour un bien qu'il vient d'acquérir. Quand un camion livre du matériel à une famille, les voisins se doivent de disparaître chez eux ; il n'est pas question de rester sur le chemin à observer.

En dépit de la surveillance du voisin ou des pairs et de la menace d'une attaque en sorcellerie venant d'un « jaloux » qui ne parvient pas à acquérir les mêmes biens que ceux qu'il convoite chez autrui, le mode de vie ne privilégie pas la restriction : « Il ne faut pas s'empêcher de vivre » dit-on. Il est normal de satisfaire ses désirs et simultanément préférable d'augmenter ses protections magiques car les avantages acquis ne manqueront pas de déclencher de la « jalousie » et son cortège de désagréments. Dans cette atmosphère de concurrence, montrer sa réussite est aussi une façon de prouver sa « force », celle qui est issue de la magie défensive et qui permet de déjouer les attaques des adversaires de tous poils dont les « jaloux ». Toutefois, une réussite exceptionnelle et soudaine est jugée suspecte d'une familiarité avec la sorcellerie, d'une accointance ou d'un pacte avec le diable. Une vie subitement marquée du sceau de l'échec est susceptible d'être attribuée à la « malédiction » ce qui aux Antilles est une punition d'origine divine pour une faute grave (un inceste par exemple) que la personne ou un de ses ascendants aurait commise. Un doute plane toujours sur l'origine des malheurs des autres. Certes on imagine qu'ils peuvent faire les frais de sorciers, mais comme le rappelle l'adage : « Il ne faut jamais dire hélas

pour quelqu'un », rien n'empêche de penser que des individus éprouvés aient une responsabilité dans leur infortune, ne serait-ce que parce que celle-ci peut être un « retour » : le renvoi du malheur sur celui qui l'a envoyé. Tout individu, aussi démuné soit-il, peut se dire « jaloué », il possède toujours quelque chose qui suscite l'envie, des biens matériels ou une qualité morale comme celle d'être « propre », c'est-à-dire intègre, droit, franc, honnête.

### Les conduites de provocation

L'exhibition est condamnée en soi, toutefois, dans l'interaction avec un « jaloué », exciter sa convoitise en paradant avec des biens ou même avec des leurres (quelque chose qui lui fait penser que l'on vient d'acquérir un nouveau bien) est un comportement toléré. Il s'agit là d'une conduite de provocation qui est pensée comme un mauvais tour à l'endroit de celui qui surveille, prêt à « s'éclater les yeux » pour assouvir sa curiosité. On ferre le « jaloué » (comme on ferre un poisson) par son point faible. On l'imagine se torturant l'esprit pour deviner ce qui se cache derrière ce qu'on ne lui montre qu'à demi. Cette mise en scène s'appelle « donner une occupation » (au jaloué). Les informateurs évoquent ce jeu, car c'est ce dont il s'agit, en « rigolant » beaucoup, puisqu'il vise à tromper et « emmerder » un voisin dont on ne supporte plus l'indiscrétion. Néanmoins ce jeu est dangereux. Le « jaloué » vexé, piqué au vif, peut chercher à nuire à celui qui semble tant posséder, il lui enverra ce qu'on nomme « un rester tranquille » : c'est-à-dire un malheur qui le préoccupera suffisamment pour qu'il ne songe plus à tant récolter et exhiber. L'envoi de ce malheur se fait par de la persécution magique. Avec quelques exemples, voyons comment « donner une occupation ». Une mère de famille a un travail dans la fonction publique, elle vit seule, mais élève bien ses enfants (ils sont scolarisés). Au supermarché elle décide parfois de transporter ses achats, même s'il y en a très peu, dans un volumineux carton. Arrivée chez elle, elle appelle ses enfants et les somme de porter le paquet comme s'il était très lourd, et tous de le faire passer avec de faux efforts de la voiture à la maison ! Celui qui est accoutumé à épier est censé s'interroger sur le contenu du carton qu'il n'aura pas manqué de remarquer. Lorsque cette femme envoie un de ses enfants faire un achat dans la boutique du quartier, elle l'équipe toujours d'un grand sac, « même si c'est pour une boîte d'allumettes » dit-elle, ceci pour refuser à ceux qui la surveillent le plaisir de savoir ce qui se passe chez elle. D'autres fois elle met des vêtements neufs, ses plus beaux bijoux et, bien qu'elle ait une voiture, elle remonte toute la rue pour aller attendre un car. Cette mise en scène vise à narguer ceux qui l'ennuient avec leur « jalousie ». Cette femme n'est pas une exception, cette provocation beaucoup la pratiquent ou l'ont pratiquée dans le passé. Toutefois cette informatrice comme les autres personnes, ne se livrent pas fréquemment à ce jeu. Sinon elles

ne seraient pas crédibles aux yeux des « jaloux » et elles s'exposeraient inconsidérément à des repréailles (c'est-à-dire au « rester tranquille »). Je me suis entretenue en prison avec un jeune homme haïtien de 22 ou 23 ans, incarcéré pour une histoire de trafic de stupéfiants. Il m'expliquait que la belle voiture qu'il possédait et les beaux vêtements qu'il portait étaient destinés à « flasher aux yeux des filles et à faire chier les gens du voisinage ». Il avait écrit sur la carrosserie de son véhicule une phrase agressive envers ceux qui le surveillaient et s'interrogeaient sur ses biens. En tant qu'Haïtien il était dans une position paradoxale et il le savait. D'une part, il faisait figure d'immigré *a priori* mal vu, mais d'autre part il savait que les Guadeloupéens redoutent les Haïtiens pour leurs connaissances en sorcellerie via le vaudou. En prison, les détenus ne pensent pas que l'un d'entre eux puisse en ensorceler un autre, parce qu'en détention les objets manquent pour les manipulations magiques et qu'aucun d'entre eux n'est supposé être suffisamment fort pour faire le mal sans objet (seulement quelques voyants-guérisseurs très savants et forts en sont capables). Toutefois, on attribue à un détenu haïtien suffisamment de savoir pour qu'il soit susceptible de faire de la sorcellerie à l'intérieur des murs de la prison ; on le craint et personne ne le provoque comme il est usuel de le faire entre jeunes prisonniers.

On pourrait penser que c'est dans l'actuelle abondance des biens de consommation, théoriquement disponibles, qu'apparaissent cette surveillance entre voisins et en même temps les manœuvres pour la tromper ; on parle de personnes qui vont au supermarché avec le porte-monnaie bourré de papier journal afin de leurrer un voisin « jaloux » qu'elles pourraient y rencontrer. Je ne pense pas que la société de consommation soit à mettre en cause, tout au plus accroît-elle par les occasions qu'elle fournit les comportements ici décrits, mais ils ne s'y constituent pas. Il s'agit d'un modèle d'interactions sociales plus ancien. Une de mes informatrices âgées, qui dans sa jeunesse avait des difficultés avec une voisine, me disait que, pour la narguer, il lui était arrivé de revenir de chez sa tante, qui lui donnait quelques légumes, avec le fond de son panier plein de papier de façon à faire dépasser les légumes et faire croire qu'elle revenait largement pourvue. Deux femmes m'ont raconté des épisodes quasi semblables. Elles les situaient à une époque de grand dénuement, qu'elles présentaient comme celle où : « Je n'avais rien à donner à manger à mes enfants. » L'une choisit de faire grésiller de la peau d'ail « qui dégageait une bonne odeur », l'autre de faire revenir dans une poêle le papier qui avait contenu du saindoux de façon à faire croire à une voisine qu'elle était en mesure de préparer un bon repas.

### **Les biens et la sorcellerie**

La crainte de l'envie et des pouvoirs destructeurs qui l'accompagnent, qu'ils se concrétisent par des médisances ou de la sorcellerie, est grande et réelle. G. Foster (1965 : 26) montre que les paysans mexicains vivent dans un

monde où les biens sont en quantité limitée, restreinte, ce qui les conduit à une représentation du monde dans lequel : « [...] *logiquement un individu ou une famille ne peuvent améliorer leur position, en ce qui concerne un bien quelconque, qu'aux dépens d'autres personnes [...]*. Cette vision du monde favorise un modèle préférentiel de comportements qui accentue le *statu quo* entre les familles quant à la distribution des choses désirables »<sup>6</sup>.

Les riches ne s'affichent pas riches, ils cachent leur aisance (puisque des voisins pourraient penser que les biens ont été acquis à leur détriment par la sorcellerie). Dans le Bocage décrit par Favret-Saada, le sorcier s'approprie des biens supplémentaires dont il prive d'autant l'ensorcelé et ce, dans un contexte sociologique qui ressemble à celui décrit par Foster, au moins pour ce qui est du manque d'espace libre qu'il est possible d'investir. J. Favret-Saada (1977 : 261) écrit : « Dans le discours local, le sorcier est fondamentalement un être "*jaloux*" ; [...] je dirais qu'il est jaloux parce que son domaine est perpétuellement insuffisant à utiliser la totalité de sa force. Tout l'espace social étant cadastré ou approprié, le sorcier est alors contraint d'investir des lieux marqués aux noms d'autres individus et d'en marquer des parcelles de son nom propre, c'est-à-dire d'en attirer dans son propre domaine. »

Elle poursuit : « Précisons que la force du sorcier ne vise à rien d'autre qu'à capter celle de l'ensorcelé, à élargir son domaine au détriment de ceux d'autrui, sans avoir à se soumettre aux médiations symboliques ordinaires (travail, échange, vol, etc.) » (*ibid.* : 262).

L'anthropologue utilise l'image des vases communicants pour faire comprendre la circulation des biens. Là encore ce modèle n'est pas celui qui a cours aux Antilles. Le « jaloux » devenu sorcier ne dépouille pas autrui à son profit ; ses biens ne s'accroissent pas d'autant. S'il détruit les biens qu'il convoite chez l'autre et qu'il ne peut acquérir par des procédés normaux, cela ne lui apporte rien hormis la satisfaction de voir le désarroi du malheureux ; c'est ce qu'on appelle la « méchanceté » du sorcier, du « jaloux ». Si un sorcier tue les bœufs de celui qu'il jalouse ou s'il fait en sorte qu'il « bousille » sa voiture lors d'un accident, cela ne lui apporte rien de concret. Toutefois on peut imaginer qu'un « jaloux » fasse périlcliter la récolte d'un autre pour mieux vendre la sienne. Ou bien qu'au moment de l'héritage il fasse qu'un autre héritier perde les papiers nécessaires pour justifier ses droits, ou se tue, etc. Dans des cas de ce type, ce n'est pas la « jalousie », la surveillance et la comparaison qui sont mises en cause, mais la cupidité de celui qui cherche à se débarrasser de rivaux. Toutefois des exemples de ce genre sont beaucoup plus rarement évoqués. Aux Antilles, la représentation du « jaloux », devenu sorcier, est celle d'un homme qui

6. « [...] *logically an individual or a family can improve its position with respect to any good only at the expense of others [...]*. This view of the world encourages a preferred behavior pattern that emphasizes the maintenance of the *status quo*, or the traditional balance between families in the distribution of the desired things in life » (italiques de Foster).

détruit ce que l'autre possède parce qu'il ne réussit pas à obtenir l'équivalent : c'est au sabotage que son affect le pousse, bien davantage qu'à des considérations économiques avantageuses pour lui.

G. Foster (1972 : 165) a souligné le pouvoir destructeur de l'envie. Elle peut déboucher sur de la violence et de l'agression, véritables menaces pour l'ordre social. Il en déduit : « [...] dans toute société les personnes utilisent des formes culturelles symboliques et non symboliques dont la fonction est de neutraliser, d'atténuer ou de contrôler, de quelque manière, les dangers qui découlent de l'envie, et surtout de la crainte de l'envie »<sup>7</sup>.

Pourtant nous avons vu qu'à la Guadeloupe on suscite l'envie. On va même jusqu'à en provoquer davantage par des moyens artificiels comme si celle qui découlait du spectacle de gens « qui ne s'empêchent pas de vivre » n'était pas suffisante. Néanmoins, les violences qui découlent des manifestations de la « jalousie » ne sont pas pires qu'ailleurs. On peut se demander si l'inflation des comportements qui exacerbent l'envie ne sert pas aussi à la désamorcer, à rendre ses conséquences moins redoutables. Si chacun a quelque chose qui permet d'attiser l'envie, ou qu'à défaut de le posséder dans la réalité il peut faire croire qu'il l'a, on est en droit de penser que dans ce monde où existent tant d'occasions d'exciter l'envie, leurs effets s'annulent mutuellement. La surenchère, si facile à réaliser, neutralise sans doute le potentiel de violence inhérent à l'envie. Ainsi le fait de « donner une occupation », qui pourrait être pris comme la forme la plus dure de ce système, est peut-être à interpréter, vu la commodité qu'il y a d'y avoir recours, comme une manœuvre qui permet de réduire, de faire baisser de plusieurs crans, le climat de « jalousie ». Bref, la possibilité que tout le monde possède de « donner une occupation » aurait une vertu égalitaire et ferait partie des procédés qui servent à neutraliser l'envie.

G. Foster (1972 : 183) a aussi relevé qu'il existe des attitudes paradoxales pour neutraliser l'envie. Parfois, le fait de se vanter, soit de se hisser au même niveau que celui qui possède un bien, vise à rassurer ce dernier sur le fait qu'il n'est pas envié. « Assez curieusement, la vantardise — que l'on considère comme un comportement ostentatoire propre à exciter l'envie chez autrui — peut aussi être utilisée comme un moyen pour rassurer l'autre qu'il n'est pas envié pour ce qu'il possède »<sup>8</sup>.

Certains lecteurs doivent penser que les histoires qui se greffent autour de la surveillance et de la jalousie se retrouvent d'une façon à peu près identique dans beaucoup de petites communautés où l'interconnaissance est forte. L'approximation n'est pas de mise. Ce que les ethnologues essaient

7. « [...] in every society people use symbolic and non symbolic cultural forms whose function is to neutralize, or reduce, or otherwise control the dangers they see stemming from envy, and especially their fear of envy. »

8. « Curiously enough, boasting — usually seen as ostentatious behavior calculated to induce envy in others — may also be used as a device to assure another that he is not envied for his possessions. »

de faire, ou devraient essayer de faire, et ce que pour ma part je tente de réaliser notamment dans ce texte qui a une visée comparative, c'est, selon la proposition de Jean Bazin (2000 : 88), de comprendre des actions, de les décrire « [...] comme l'une des manières possibles de faire selon d'autres règles ou dans d'autres conditions ce que nous même nous faisons ».

*Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société, CNRS/EHESS/INSERM, Villejuif.*

## BIBLIOGRAPHIE

AUGÉ, M.

1979 « Ici et ailleurs : sorciers du Bocage et sorciers d'Afrique », *Les Annales*, « Économie, Sociétés, Civilisation », 1 : 74-84.

1982 *Génie du paganisme*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).

BAZIN, J.

2000 « L'anthropologie en question : altérité ou différence ? », in Y. MICHAUD (dir.), *Qu'est-ce que la société ?*, Paris, Odile Jacob (« Université de tous les savoirs »), vol. 3 : 78-88.

BOUGEROL, C.

1997 *Une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie, commérages, sorcellerie*, Paris, Presses universitaires de France (« Ethnologues »).

2001 « Mots de plainte et mots de menace. Lettres au procureur de la République à la Guadeloupe », *L'Homme*, 160 : 117-135.

2002 « Vivre en prison à la Guadeloupe. Réputation et rivalités chez de jeunes délinquants », *Ethnologie française*, 4 : 699-708.

CONTRERAS, J. & FAVRET-SAADA, J.

1985 « L'embrasseur de violence : quelques mécanismes thérapeutiques du désorcèlement », in J. CONTRERAS, J. FAVRET-SAADA, J. HOCHMANN, O. MANNONI & F. ROUSTANG (dir.), *Le moi et l'autre*, Paris, Denoël : 95-125.

EVANS-PRITCHARD, E. E.

1972 *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandés*, Paris, Gallimard.

FAVRET-SAADA, J.

1977 *Les mots, la mort, les sorts : la sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).

FOSTER, G.

1965 « Cultural Responses to Expressions of Envy in Tzintzuntzan », *Southwestern Journal of Anthropology*, XXI : 24-35.

1972 « The Anatomy of Envy : A Study in Symbolic Behavior », *Current Anthropology*, XII (2) : 165-202.

LALLEMAND, S.

1988 *La mangeuse d'âmes. Sorcellerie et famille en Afrique*, Paris, L'Harmattan (« Connaissance des hommes »).

PRICE, R.

1964 « Magie et pêche à la Martinique », *L'Homme*, IV : 84-113.

SINDZINGRE, N.

1983 « L'interprétation de l'infortune : un itinéraire Sénoufo (Côte-d'Ivoire) » *Sciences Sociales et Santé*, 3-4 : 7-36.

WILSON, P. J.

1973 *Crab Antics : The Social Anthropology of English-speaking Negro Societies of the Caribbean*, New Haven, Yale University Press (« Caribbean series »).

#### RÉSUMÉ

Deux enquêtes menées à la Guadeloupe auprès de jeunes gens ont permis de constater que la croyance dans la sorcellerie est aussi souvent ancrée chez eux que chez leurs aînés. La persécution magique est attribuée à la « jalousie », l'envie en fait. Cet affect a pour expression concrète la surveillance qui se manifeste avec force dans les relations de proximité ; il conduit à des dérapages dans l'interaction dont le plus grave est la persécution magique. L'auteure compare divers traits de la sorcellerie antillaise, africaine et européenne (en Mayenne) ; notamment les règles qui régissent les imputations de sorcellerie, le statut plus ou moins officiel de cette croyance, la communication avec les autres sur le sujet.

#### ABSTRACT

*Present-Day Witchcraft in the Antilles.* — Two surveys carried out amongst young people in Guadeloupe have shown that belief in witchcraft is as deeply ingrained in the youth as it is in older people. Magical persecution is attributed to "jealousy". This feeling is expressed in the surveillance of each other, which is a strong feature of relations of proximity. It leads to certain abuses in interactions, the most serious of which being magical persecution. In this article, the author compares various characteristics of West-Indian, African and European (North-West France) witchcraft, particularly the rules governing the imputations of witchcraft, the more or less official status of this belief, and communication with others on the subject.

Mots-clés/keywords : Guadeloupe, interactions, jalousie, persécution magique/Guadeloupe, interactions, jealousy, magical persecutions.